

Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle (2012)

2010/0242(COD) - 06/09/2010 - Document annexé à la procédure

La présente évaluation *ex ante* répond à une demande de la Présidence slovène de l'UE en 2008 en vue de la mise en œuvre d'une Année européenne du vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle en 2012.

La Commission a en effet l'intention de présenter une proposition allant dans ce sens, en se limitant toutefois à désigner l'Année 2012 comme l'Année européenne du vieillissement actif, cette notion recouvrant également celle de la solidarité intergénérationnelle.

Dans le cadre de la préparation de son évaluation *ex ante*, la Commission a demandé aux parties intéressées de donner leur avis sur les orientations et la mise en œuvre concrète de l'Année. Les services de la Commission ont également pris en compte les résultats des précédentes Années européennes.

L'évaluation *ex ante* a pris en considération les différentes options possibles pour une initiative dans le domaine de la promotion du vieillissement actif. Elle s'est concentrée en particulier sur les grandes thématiques suivantes :

- définition et contexte politique ;
- analyse du problème et estimations des besoins ;
- objectifs ;
- options politiques ;
- études des options politiques à l'œuvre ;
- mise en œuvre possibles des options préférées ;
- suivi et évaluation.

L'option favorisée par la Commission a été celle d'une Année européenne sans la fixation d'un budget spécifique, coordonnée et centralisée au niveau de la Commission.

L'objectif principal de l'Année sera de renforcer la prise de conscience du problème du vieillissement actif de la population. Elle devra être intégrée dans un cadre plus large d'action s'étendant entre 2011 et 2014 mobilisant l'ensemble des instruments, programmes et politiques de l'Union en vue de favoriser le vieillissement actif. Il s'agira de mettre en place un cadre d'action dans lequel de nouvelles initiatives et des partenariats seraient réalisés à tous les niveaux (États membres, niveau régional, local, partenaires sociaux, société civile) pour encourager et renforcer cette politique.